

Le poêle à granulés de bois

Le poêle à granulés de bois est un appareil performant, disposant de labels. Son installation peut vous faire bénéficier d'aides financières comme le crédit d'impôt, prolongé jusqu'à fin 2015 par la loi de finances 2014.



Le fonctionnement du poêle à granulés de bois

Le poêle à granulés de bois, et plus largement le poêle à bois, fonctionne par **combustion**. Les combustibles, ici les granulés ou pellets, sont brûlés, produisant de la chaleur qui est distribuée dans la pièce de vie, le séjour.

Chauffage d'appoint, le **poêle à granulés** de bois a un **rendement** élevé de plus de **80 %*** en moyenne pour une autonomie comprise entre 12 et 72h.

La majorité dispose du démarrage automatique, ce qui en facilite l'usage au quotidien. Il vous assure

ainsi une température très confortable dans la pièce principale sur une longue durée.

Poêle à granulés : la qualité sinon rien !

Pour bien choisir votre poêle à granulés, optez pour le logo “**Flamme verte**”.

Label de qualité du chauffage au bois mis en place par certains fabricants et l’ADEME, il vous garantit, entre autres, un produit performant (autant sur le plan énergétique qu’environnemental) et économe en énergie.

Ce label classe les appareils de 1 à 5 étoiles, selon leur **performance énergétique**.

Depuis janvier 2012, les appareils de 4 et 5 étoiles** sont les seuls à porter le label “Flamme verte”. Même chose pour le choix des **granulés** : préférez des **granulés certifiés**. “NF Bois de chauffage”, “NF Granulés biocombustibles”, “NF Granulés biocombustibles - Agro haute performance” ou encore “DIN plus” garantissent un bon niveau de performance énergétique.

Ces certifications vous rassurent par ailleurs sur la provenance des granulés, leur degré d’humidité, la quantité vendue et leur pouvoir calorifique.

Quels sont les prix d’un poêle à granulés ?

Le coût d’installation d’un poêle à granulés de bois dépend du matériau et du type de pose choisi entre autres. Cet appareil de chauffage étant devenu un véritable objet de décoration, de grandes marques proposent des modèles alliant performance et design soigné.

D’où un large panel de prix pour un **poêle à bois**, allant de 1 500 € à plus de 10 000 €, selon les prix pratiqués en magasin. Le coût des granulés varie en moyenne entre 250 €*** par tonne (en vrac) et 285 €*** par tonne (sacs). Ce qui vous revient, il faut l’avouer, plus cher à l’achat que des bûches (3 à 5 fois moins cher) ou des plaquettes (2 fois moins cher).

C’est donc un investissement mais il peut être **compensé** par le **bon rendement** mais aussi le **fort pouvoir calorifique** des granulés de bois, de l’ordre de 4 600 kWh/t*** : un pouvoir calorifique supérieur à d’autres combustibles utilisés pour le chauffage domestique au bois.

**Source Loi de finances 2014*

***Source ADEME. A compter du 1er janvier 2015, seuls les appareils ayant 5 étoiles pourront prétendre au label « Flamme verte »*

****Source ADEME: prix des combustibles bois en 2011*

*****Source ADEME - Estimation calculée d’après une humidité de 10 %. Le crédit d’impôt peut aller jusqu’à 26 % si vous installez un poêle à granulés de bois en remplacement « d’un système de chauffage bois ou biomasse existant ». Les taux d’émission sont mesurés selon la norme NF EN 14785 : « Appareils de chauffage domestique à convection granulés de bois - Appareils de chauffage*

domestique à convection à granulés de bois - Exigences et méthodes d'essai ».

Crédit photo : © Arthur Braunstein - Fotolia.com

Article créé le 11/01/2013

Article mis à jour le 08/04/2020

A bientôt sur notre site,
L'équipe EDF Travaux